

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF976

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	14 000 000
Fonds d'urgence sociale de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer ( <i>ligne nouvelle</i> )	14 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	14 000 000	14 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement d'appel et de dénonciation, nous souhaitons vous alerter de nouveau à propos de la vie chère dans les Outre-mer. L'explosion des prix de l'énergie sur le Vieux Continent est susceptible de vous donner un aperçu de la vie quotidienne de nombre de concitoyens ultramarins depuis des années.

C'est pourquoi nous proposons que 14 millions d'euros soient redéployés de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » (qui vise à payer des intérêts bancaires) à un fonds d'urgence sociale pour tous les Outre-Mer de la République pour lutter contre la vie chère.

La cherté de la vie est un problème majeur pour les personnes habitant dans les Outre-Mer. D'ailleurs, l'État reconnaît ce problème puisqu'il octroie une « prime de vie chère » à ses fonctionnaires. Mais la majeure partie d'une partie de la population, malheureusement, ne bénéficie pas d'aide spécifique pour pallier cette différence de niveau de vie avec l'hexagone. En effet, les études de l'INSEE montrent régulièrement des disparités de prix allant jusqu'à 38 % sur les denrées alimentaires. 38%, plus d'un tiers plus cher !

"En même temps", le chômage de masse et les bas revenus engendrent une situation de pauvreté accrue dans nos territoires ultramarins plus de deux fois supérieur au niveau hexagonal. Les familles ont de plus en plus de difficultés à payer leurs factures, se soigner, assurer leurs déplacements, accéder à la culture, à l'éducation et aux loisirs, etc...

Nous considérons que cette situation n'est pas en adéquation avec les droits fondamentaux et crée une rupture d'égalité entre citoyens.

Il est encore plus intolérable que cette situation perdure, considérant les graves dommages économiques engendrés par la Covid19 et notamment la dernière vague estivale. Très dépendants des échanges extérieurs, les outre-mer ont souffert encore plus fortement de cette crise. Il convient de ne plus attendre pour agir d'agir rapidement et avec force pour pallier cette situation.

Cet amendement vise donc à prélever 14 millions d'euros en AE et en CP de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « « Conditions de vie en Outre-mer » », pour abonder le nouveau programme : « Fonds d'urgence sociale de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer ». »